



LIMOGES

**ARTS DU FEU
ET INNOVATION**

Square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 45 60 95

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Commerce ambulant alimentaire Occupation commerciale du domaine public « LA NUIT DE LA LECTURE » Samedi 23 janvier 2027

ORGANISATEUR – MANIFESTATIONS

VILLE DE LIMOGES – DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – BFM
Centre-Ville

NOM DE LA MANIFESTATION : LA NUIT DE LA LECTURE

ORGANISATEUR : BFM centre-ville

LIEU DE L'EVENEMENT : BFM centre-ville

LIEU DE L'INSTALLATION SOUHAITEE : Place Aime Césaire (parvis BFM)

DATE : Samedi 23 janvier 2027

HORAIRES : 17h00 à 23h

PUBLIC ATTENDU : 3 000 personnes (dont 1 500 consommateurs estimés)

ACTIVITE DE RESTAURATION ET DE DEBIT DE BOISSONS SOUHAITE

4 food trucks avec spécialités différentes :

- Burgers/frites
- Cuisine traditionnelle et moderne
- Spécialités étrangères
- Mets sucrés en plus de la carte salé
- Débit de boissons possible

Il est demandé au commerçant de mettre en place d'une part le personnel nécessaire pour limiter les files d'attente importante et d'autre part de prévoir les stocks suffisants et de posséder un terminal de paiement.

LES BESOINS

- Rapidité du service au vu de la saison hivernale et du public attendu
- Tarifs peu onéreux (maximum 11€ pour un plat unique et 15/16€ maximum pour une formule complète)
- Les boissons alcoolisées de 4e catégories et énergisantes ne seront pas autorisées à la vente
- Prévoir des cales pour stabilisation des camions

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Horaires d'installation obligatoire entre 14h00 et 16h00
- Horaires de service de 16h à 23h

- Les véhicules tracteurs et remorques de stockage ne seront pas admis à stationner sur le site
- Possibilité de venir avec un groupe électrogène autonome qui devra être placé à distance afin d'éviter les nuisances sonores

AUTRES INFORMATIONS :

- Une partie de l'espace convivialité (hall) de la BFM servira de réfectoire à ce titre, des sacs seront nécessaires pour que les clients puissent transporter leur repas sans accident.
- La ville mettra à disposition sur le parvis place Aimé Césaire 4 tonnelles.

DROITS DE PLACE ET REDEVANCE

La redevance d'occupation commerciale du domaine public, périmètre du domaine public occupé et accès au branchement électrique, sera calculée en application de la grille tarifaire 2027. A titre indicatif en 2026, l'occupation commerciale par un food truck est de 11.50€/ml occupé et le branchement électrique 15 ampères est facturé selon un forfait de 11€/jour.

La redevance pour les food trucks sera à régler par chèque, auprès du régisseur de la Direction attractivité commerciale, lors de la notification du permis de stationnement.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans le permis de stationnement notifié.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Transmettre votre candidature obligatoirement avec les documents suivants :

- extrait Kbis de moins de 3 mois
- copie attestation assurance à jour
- besoin en branchement électrique (puissance)
- descriptif du stand (photo, dimensions)
- descriptif complet de la proposition de carte et tarif.

CRITERES DE SELECTION

La ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition. Ces dernières seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité
- Qualité des prestations proposées
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

La date limite de candidature est fixée le 5 décembre 2026 à 23h59.

La candidature doit être déposée exclusivement par voie numérique, via « démarches simplifiées » en cliquant [ICI](#).

Renseignements complémentaires : M. BOYER au 05 55 45 96 42 ou Mme CIBOT au 05 55 45 96 70
- Direction de la Culture et des Arts, Ville de Limoges

Plan d'installation :

